

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner le postulat

« Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents ».

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le 13 novembre 2017, Mme Marie-Dominique Grobéty, Présidente du Conseil communal, a présidé la constitution de la Commission chargée d'examiner le postulat « subventionnement communal de l'accueil préscolaire- subvention aux parents ».

La Commission ad hoc s'est constituée de la sorte :

- M. Michel Ravessoud	Président
- Mme Eliane Parolini-Sutter	Rapporteuse
- Mme Alexandra Antonazzo	Membre
- M. Michel Chardonens	Membre
- Mme Nadège Longchamp	Membre
- M. Olivier Maggioni	Membre
- M. Marc Maillard	Membre
- M. Bertrand Martinelli	Membre
- M. Jean-Marie Urfer	Membre

Lors de cette séance, la Commission a pu bénéficier de la présence de Monsieur Philippe Somsy, Municipal en charge du dicastère – Instruction publique et des affaires culturelles. Monsieur Somsy nous a fourni tous les renseignements nécessaires à l'étude du postulat et répondu à toutes nos questions, ce dont nous l'en remercions.

Actuellement deux types de structures de garde sont accessibles aux montaines et montains pour l'accueil de leur(s) enfant(s). D'une part des structures de garde parapubliques, gérées par l'Entraide Familiale d'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE), et d'autre part des structures totalement privées. Selon la structure choisie, les parents bénéficient d'un subventionnement basé sur le revenu si la structure est gérée par l'EFAJE, ou forfaitaire si l'enfant est dans une structure privée. Les explications apportées à la commission d'une part par les postulants, (représentés par Monsieur Maggioni) et la Municipalité par Monsieur Somsy, ont permis à la commission de constater que la coexistence de ces deux modes de subventionnement différents avait des effets pervers ; d'une part en distordant la concurrence, le coût de l'accueil d'un même enfant pouvant passer du simple au double suivant la structure choisie, vidant ainsi les garderies parapubliques au profit des garderies privées, ce qui questionne en terme d'équité face à une mission de service publique.

Les conséquences sont nombreuses :

- tourisme entre les différentes garderies ;
- augmentation artificielle du coût horaire par enfant en structure EFAJE, sur lequel est basé la subvention communale, accroissant encore à terme le différentiel très important entre ce que paie la commune en participation communale à l'accueil collectif préscolaire. (env. 1'000'000.- pour les parents plaçant leurs enfants dans une garderie privée et seulement 260'000.- pour ceux dont l'enfant est dans une structure EFAJE) Ce choix biaisé par le prix entre les différentes structures implique parfois des déplacements d'un côté à l'autre de la commune, accroissant encore le trafic pendulaire principalement aux heures de pointe.

Le coût du travail administratif engendré par la fixation du tarif subventionné aux parents qui en font la demande a été évoqué en commission. Celui-ci, pouvant peut-être être sous-traité par exemple à l'EFAJE, comme indiqué par le Municipal, ne devrait dès lors pas être excessif. Cette question doit être traitée dans la réponse à venir de la municipalité.

Lors de la discussion de prise en considération de ce postulat, il s'est avéré que la Municipalité est consciente du problème. Elle a déjà commencé à chercher à y remédier et différents scénarios sont à l'étude.

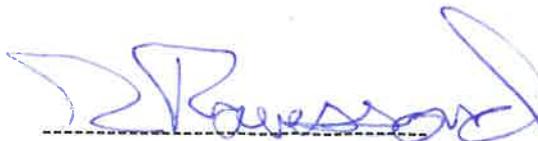
Dans la mesure où une nouvelle structure d'accueil va être réalisée par la fondation des Oliviers, garderie qui entrera dans le cadre des prestations de l'EFAJE, la Commission souhaiterait avoir une réponse au postulat avant l'ouverture de celle-ci.

La Commission, au vu de ses discussions, de ses interrogations et des réponses apportées par le Municipal, est donc arrivée à la conclusion et à l'unanimité de ses membres, que le Postulat « *Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents* » devait être pris en considération par le conseil communal et renvoyé à la Municipalité pour traitement.

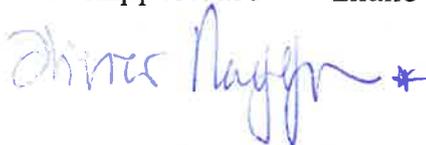
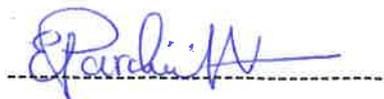
Fait au Mont-sur-Lausanne, le 20 novembre 2017

Pour la Commission ad hoc

Le Président Michel Ravessoud



La Rapporteuse Eliane Parolini-Sutter



Les Membres

Alexandra Antonazzo

Alexandra Antonazzo

Michel Chardonnens

Michel Chardonnens

Nadège Longchamp

Nadège Longchamp

Olivier Maggioni *

Marc Maillard

Marc Maillard

Bertrand Martinelli

Bertrand Martinelli

Jean-Marie Urfer

Jean-Marie Urfer